

Santé et sécurité au travail

Vos conditions de travail ne sont pas respectées ?
Vous rencontrez un problème sur votre lieu de travail ?

Remplissez le **Registre de Santé et Sécurité au Travail (RSST)**.

Protection fonctionnelle : L'agent public bénéficie de la protection fonctionnelle s'il est victime d'une infraction à l'occasion ou en raison de ses fonctions. L'administration doit protéger l'agent, lui apporter une assistance juridique et réparer les préjudices qu'il a subi.

Médecine de prévention : elle est à disposition des personnels ayant des difficultés de santé se répercutant sur leur activité professionnelle, et à l'inverse lorsque des difficultés professionnelles ont des répercussions sur l'état de santé. Vous pouvez prendre RDV avec un médecin auprès du secrétariat médical.

L'accident de travail/ la maladie professionnelle : Il s'agit d'un accident qui s'est produit pendant votre service ou sur le trajet aller/retour domicile-travail. Cet accident peut être suite à : une chute dans les escaliers, une agression verbale d'un parent, à une agression physique d'un élève... Quant à la maladie, elle peut, par exemple, prendre la forme d'un **burn out** ou d'un blocage psychologique lié aux conditions de travail. Bénéficie d'indemnités journalières.

Des collègues AESH font remonter des conditions de travail extrêmement difficiles du fait du **comportement** parfois **très violent des élèves** qu'elles accompagnent (coups et blessures/ peur / angoisse...).

De la même façon, des collègues AESH font remonter la façon dont les traitent l'administration ou parfois les équipes enseignantes entraînant un mal-être au travail.

Il ne faut pas rester seul(e) !

N'hésitez pas à contacter notre délégué FO, David MICHEL au 06.37.04.24.89

CONTACTEZ-NOUS

Barbara Lecarpentier

06.61.15.21.36

Léa Trussart

06.23.20.22.43

Eugénie Morel

06.59.06.39.09

snudifo27@gmail.com

Syndiquez-vous au 1er syndicat
du 1er degré de l'Eure !



J'adhère en ligne



AESH

**POUR UN VRAI STATUT,
UN VRAI SALAIRE !**

L'analyse de FO sur l'école inclusive :

Défense de l'enseignement spécialisé ! NON à l'inclusion scolaire systématique et forcée sans les moyens nécessaires !

CONTRE la loi Montchamp de 2005 qui instaure comme principe la scolarisation à 100% de tous les enfants en situation de handicap

POUR le recrutement sous statut des AESH

POUR un vrai salaire à temps plein pour les AESH

POUR une scolarisation et une intégration réussies de tous les élèves

POUR le maintien des classes et structures spécialisées

